

Nouveaux accords bilatéraux Canada-Malaisie

Le 18 janvier 1996
Kuala Lumpur, Malaysia

À son arrivée à Kuala Lumpur en Malaisie, aujourd'hui, le premier ministre Chrétien et six premiers ministres provinciaux ont assisté à la signature de trois nouveaux accords portant sur le transport aérien, la gestion forestière ainsi que l'enseignement supérieur et la formation qui renforceront la coopération bilatérale entre le Canada et la Malaisie.

« Le Canada et la Malaisie s'intéressent tous deux vivement à la gestion durable des forêts, à l'expansion du secteur privé ainsi qu'au développement des ressources humaines, » a déclaré le premier ministre Chrétien. « Et nous sommes heureux de renforcer les liens de coopération entre nos deux pays dans ces domaines. »

Les trois accords comprennent :

- un accord sur le transport aérien,
- un arrangement auxiliaire sur la gestion forestière, et
- un protocole d'entente sur l'enseignement supérieur et la formation.

Ces accords ont été signés à la suite d'une rencontre entre le premier ministre de la Malaisie Mahathir, le premier ministre Chrétien et la délégation Équipe Canada.

La fiche documentaire ci-jointe présente de plus amples renseignements sur ces accords.

Service de presse du CPM : (613) 957-5555

NOUVEAUX ACCORDS BILATÉRAUX CANADA-MALAISIE **Fiche documentaire**

Accord sur le transport aérien

Le premier accord entre le Canada et la Malaisie sur le transport aérien prévoit des droits de circulation qui permettront à la Malaysian Airlines System (MAS) d'offrir un service bihebdomadaire entre Kuala Lumpur et Vancouver via Taipei. Les Lignes aériennes Canadien International collaborent sur le plan commercial avec la MAS en vendant des sièges sous leur indicatif pour les vols de la MAS entre Kuala Lumpur et Vancouver et entre Taipei et Vancouver, mais elles n'envisagent pas pour le moment de faire voler leurs propres appareils vers la Malaisie.

Arrangement auxiliaire sur la gestion forestière

Il s'agit d'un arrangement auxiliaire conclu en marge de l'Accord général sur la coopération au développement. Il consolide la coopération actuelle entre le Canada et la Malaisie dans le domaine de la gestion durable des forêts, notamment à la faveur du Programme international des forêts modèles et à la faveur du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts. Le Service canadien des forêts et le ministère des Industries primaires de la Malaisie s'engagent à collaborer dans les programmes liés aux forêts, y compris dans la planification, l'exécution, l'examen et l'analyse des activités se rapportant à la gestion forestière, ainsi que dans la recherche et le développement, le soutien d'initiatives en matière d'exploitation forestière et la conception de programmes propres à encourager le commerce et l'investissement entre les deux pays.

Protocole d'entente sur l'enseignement supérieur et la formation

Ce protocole d'entente renforcera les relations entre les habitants de la Malaisie et ceux du Canada, et cela par l'établissement de liens entre les collègues et les universités des deux pays et

par l'encouragement de la mobilité des étudiants. Plus particulièrement, ce projet favorisera les partenariats entre établissements postsecondaires de la Malaisie et du Canada, il facilitera les échanges bilatéraux à court terme d'étudiants en assurant la reconnaissance mutuelle des crédits universitaires, et il encouragera l'utilisation des technologies nouvelles et l'enseignement à distance. Le programme, qui doit débiter durant l'exercice 1996-1997, sera appliqué pendant une période initiale de trois ans.